PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

8 janvier 2007

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 8 janvier 2007 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

Présences

Sont aussi présents, la conseillère et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier et Clément Galipeau.

Autres présences

La directrice générale, Jacqueline Chisholm, et douze citoyens sont aussi présents.

Absences

Madame la conseillère Ginette Lamoureux Messier et Monsieur Rodrigue Benoit sont absents.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et des séances extraordinaires du 22 décembre 2006
- 4. Comptes du mois payés et à payer
- 5. Projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers
- 6. Approbation des salaires des employés pour 2007
- 7. Avis de motion pour un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2007
- 8. Dossier internet haute vitesse

SECURITÉ PUBLIQUE

9. Rapport du chef pompier

VOIRIE MUNICIPALE

- 10. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11. Demande de resurfaçage du chemin St-Armand

HYGIENE DU MILIEU

12.

URBANISME ET ZONAGE

- 13. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
- 14. Démarches pour former un C.C.U.
- 15. Participation à la carte napperon 2007 du CLD

LOISIRS ET CULTURE

16.

AFFAIRES EXTERIEURES

- 17. Rapport de la MRC
- 18. Rencontre avec les membres de la Fabrique concernant l'avenir de l'Église Notre-Dame-de-Lourdes
- Autorisation d'utilisation de la descente du quai municipal par Activités Plein Air Philipsburg
- 20. Divers Revitalisation des berges
- 21. Levée

07-01-2193 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martin Landreville appuyé par Marielle Cartier et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la

fin de la séance.

ADOPTÉ

07-01-2194 3. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

Il est proposé par Serge Courchesne appuyé par Clément Galipeau et résolu

QUE: Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2006 et des séances extraordinaires du 22 décembre 2006 soit adoptés tel que rédigés et lus par les

12 247.85 \$

23 741.14 \$

membres du Conseil.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Rodrigue Benoit arrive à 19h40.

4. <u>COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER</u>

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2006 :

TOTAL DE	5 SALAIRES PAYES EN DECEMBRE 2006 :	12 247.85 \$
LISTE DES 1006154 1006155 1006156 1006157	COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2006 : TELUS Mobilité Bell Canada Bell Canada Bell Canada	36.82 242.78 83.32 219.73
Total des comptes payés		903.97 \$
C700011 C700003 C700004 C700005 C700006 C700007 C700008 C700010 C700011 C700012 C700013 C700014 C700015	Luc Marchessault Laboratoire d'analyse S.M. inc. Régie Intermun. Élimination déchets Christiane Dubé Arpin Arlette Techno-Contrôle 2000 inc. Wilson & Lafleur Ltée Propane du Suroit M.R.C. du Haut-Richelieu L'Ass. Des directeurs municipaux du Qc Graymont (Qc) inc. Fédération Québécoise des municipalités Maxime Poirier Rogers Wireless inc. Transport Adapté L'Auto Amie inc.	239.40 47.86 1 825.56 150.00 150.00 159.53 524.70 735.75 1 795.48 336.15 437.70 54.93 60.88 360.96 2 614.41
C700016 C700017 C700018 C700019 C700020 C700021 C700023 C700024 C700025 C700027 C700027 C700028 C700029 C700030 C700031	CDS Produits de bureau Corporation Informatique Bellechasse J.A. Beaudoin Construction Limitée Raymond Marie-Claire L. Plomberie Corriveau inc. Philipsburg Transit Ltée Pizza Joe Sandy Montgomery P.A. Le Riverain-Bedford G.E.S.T.I.M Atelier de Mécanique Mobile de l'Estrie Emco Corporation Cargill Limitée MS Vocal Martin Clohosy Sylvie Brault	27.80 3 304.55 1 940.00 614.93 107.11 69.80 116.00 10.00 833.70 39.88 369.20 2 045.65 2 085.06 2 084.15 500.00 100.00

Total des comptes à payer

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

07-01-2195 Il est proposé par Marielle Cartier appuyé par Serge Courchesne et résolu

QUE: Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 12 247.85 \$, de 903.97 \$ et de 23 741.14 \$ soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

07-01-2196 5. PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Serge Courchesne, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 70-07, RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND.

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS - AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers (ères) est

déterminé par dispositions générales de la Loi;

ATTENDU QUE pour ces raisons, le Conseil de la Municipalité de Saint-Armand est d'opinion

que le maire et les conseillers (ères) doivent recevoir une rémunération

supérieure à celle mentionnée dans la Loi ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Serge

Courchesne lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le huit

(8) janvier 2006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par appuyé par et résolu

QUE : Le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1: La rémunération proposée du maire est de 4 737.51 \$ à laquelle s'ajoute une

allocation de dépenses de 2 368.76 \$ et celle d'un(e) conseiller(ère) est de 1 579.27 \$

à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 789.63 \$.

ARTICLE 2 : La rémunération du maire et des conseillers (ères) est payable trimestriellement, soit

lors des séances ordinaires de mars, juin, septembre et décembre.

ARTICLE 3 : Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 5 : Le règlement portant le numéro 64-06 est par le présent règlement abrogé.

07-01-2197 6. APPROBATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR 2007

Il est proposé par Marielle Cartier appuyé par Serge Courchesne et résolu

QUE: Le salaire des employés de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2007 au

31 décembre 2007, soit établi comme suit :

Jacqueline C. Chisholm
Luc Marchessault
Mélanie Bélisle
Maxime Poirier
Monette Poirier
Grant Symington

42 508.68 \$ / année
40 934.32 \$ / année
13.65 \$ / heure
15.96 \$ / heure
11.25 \$ / heure
3 000.00 \$ / année

Pompiers volontaires :

Débutants 15.00\$/heure
Pompiers 1 18.00\$/heure
Capitaine 19.00\$/heure
Assistant-Chef 19.00\$/heure
Chef 20.00\$/heure

Premiers répondants 16.00\$ / heure

Autres employés 14.00\$ / heure

QUE : Les congés fériés pour Jacqueline C. Chisholm, Luc Marchessault et Mélanie Bélisle soient :

Le Jour de l'An

Le lendemain du Jour de l'an

Le Vendredi Saint Le Lundi de Pâques La Fête de Dollard

Le 24 juin

Le 1^{er} juillet ou si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet

La Fête du travail

La Fête de l'Action de Grâces

Noël

Le lendemain de Noël

Les Fêtes proclamées par le gouvernement fédéral ou provincial ou par la Municipalité

Cinq (5) jours ouvrables de congés de maladie par période de douze mois qui sont non cumulatifs.

QUE: Les congés fériés pour les autres employés soient selon les normes du travail.

QUE : Jacqueline C. Chisholm bénéficie de quatre (4) semaines de vacances.

QUE : Mesdames Christiane Dubé et Arlette Arpin soient rémunérées 15 \$ chacune pour le nettoyage de la salle communautaire après une location, et 12 \$ de l'heure pour du grand ménage.

ADOPTÉ

07-01-2198 7. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Martin Landreville, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 71-07, RÈGLEMENT CONCERNANT L' IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

8. DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

Une rencontre est prévue avec une représentante de Bell Alliance et le maire d'ici peu.

RAPPORT DU CHEF POMPIER

Le chef pompier est absent.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal est absent.

11. <u>DEMANDE DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN ST-ARMAND</u>

Suite à notre demande au Ministère des Transports pour refaire la surface du chemin St-Armand, on nous informe qu'une intervention visant l'amélioration de la surface de roulement a déjà été justifiée et inscrite à leur planification quinquennal dans l'axe « conservation des chaussées ».

12. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Aucun sujet.

13. RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

L'inspecteur est absent.

14. DÉMARCHES POUR FORMER UN C.C.U.

Un communiqué sera soumis aux membres du Conseil à la prochaine séance.

07-01-2199 15. PARTICIPATION À LA CARTE NAPPERON 2007 DU CLD

Il est proposé par Marielle Cartier appuyée par Ginette Lamoureux Messier et résolu

QUE : la municipalité accepte de participer à la promotion de la carte-napperon du CLD de Brome-Missisquoi au coût de 305 \$.

ADOPTÉ

16. <u>LOISIRS ET CULTURE</u>

Aucun sujet.

17. RAPPORT DE LA MRC

Le règlement de base en sécurité incendie a été finalisé par Jonathan Gagnon, chargé de projet. Il sera revu par les membres du Conseil.

Le règlement sur les éoliennes a été adopté.

La réforme de la sécurité civile est à nos portes.

Le poste information touristique de Saint-Armand est toujours à l'étude avec le projet de prolongement de l'autoroute 35.

Diminution des coûts de la SQ, ramenés à 50 % des coûts réels d'ici à 2011.

18. <u>RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DE LA FABRIQUE CONCERNANT</u> L'AVENIR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Monsieur le maire contactera Monsieur Robert Trempe pour planifier une rencontre en février.

07-01-2200 19. <u>AUTORISATION D'UTILISATION DE LA DESCENTE DU QUAI MUNICIPAL</u> PAR ACTIVITÉS PLEIN AIR PHILIPSBURG

Il est proposé par Marielle Cartier appuyée par Serge Courchesne et résolu

QUE: La municipalité accepte que Activités Plein Air Philipsburg inc. se serve

de la descente du quai municipal.

ADOPTÉ

20. <u>DIVERS</u>

- Revitalisation des berges : Contact à faire afin d'obtenir une subvention possible

d'une carrière.

- Calendrier pour sujets : Monsieur le maire élaborera un échéancier pour le

traitement de différents sujets.

20H10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Robert Nadeau : Les « no parking » sur le quai seront-ils respectés si les

cabanes à pêche sont sorties sur le quai? Les câbles

optiques, est-ce que le projet est mort ?

Jean Trudeau : On a déjà des tours pour la téléphonie mobile, peut-on les

utiliser pour les tours requises à l'internet à haute vitesse

sans fil? Pourrait-on négocier pour les utiliser?

La demande d'un groupe de citoyens pour un comité est-ce tombé ce projet de comité ? Le site web de la municipalité

est-ce un projet pour 2007?

Josianne Cornillon : Plus de rencontres du conseil mais plus courtes, seront-elles

publiques? Les rencontres du CCU sont-elles publiques?

Jean-Pierre Fourez : Financement du journal prévu en 2007 ?

Monique Dupuis : Est-ce qu'il y a une limite de temps prévu pour

l'entreposage des cabanes à pêche dans le stationnement municipal et sur le quai ? La maison face au

171 Montgomery devrait être démolie.

Jean Trudeau : Dans le procès-verbal de novembre le rôle d'évaluation

augmente, est-ce que l'augmentation sera reflétée sur le

compte de taxes?

07-01-2201

21. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par Marielle Cartier et unanimement résolu

QUE: la séance soit levée à 20h45

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE	MAIRE	
Jacqueline C. Chisholm	Réal Pelletier	